

Bulletin d'histoire politique

La présence de la Nouvelle-France dans l'hôtel du Parlement

Jocelyn Saint-Pierre



Volume 18, numéro 1, automne 2009

La gouvernance en Nouvelle-France

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054765ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054765ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Pierre, J. (2009). La présence de la Nouvelle-France dans l'hôtel du Parlement. *Bulletin d'histoire politique*, 18(1), 9–18.
<https://doi.org/10.7202/1054765ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2009

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La présence de la Nouvelle-France dans l'hôtel du Parlement¹

Jocelyn Saint-Pierre
Historien
Assemblée nationale

Mon intérêt pour le sujet de cette communication remonte à plusieurs années, en fait à mon entrée à l'Assemblée nationale en 1974. Jeune diplômé de l'Université Laval, j'étais étonné de la présence importante de la Nouvelle-France dans la décoration de l'hôtel du gouvernement comme on le nommait auparavant. Je connaissais quelque peu la période, grâce aux cours du professeur Jacques Mathieu, j'avais lu Trudel et Frégault, mais j'avais de la difficulté à faire le lien entre nos institutions parlementaires et la période coloniale française. Comment expliquer ce rappel qui, en apparence, n'avait rien à voir avec les périodes subséquentes caractérisées par l'apparition de nos institutions parlementaires et leur développement. Je croyais, comme plusieurs, que l'idée même de représentation politique était inexistante sous le Régime français. Mon scepticisme s'est accru lorsque le secrétaire général, Monsieur François Côté, nous a proposé d'écrire un livre sur Québec à l'occasion du 400^e anniversaire de la ville de Québec, lequel devait couvrir la période de 1608 jusqu'à aujourd'hui, donc intégrer le Régime français dans un ouvrage commandé par l'Assemblée nationale, dont l'origine remonte à 1791. La suite lui aura donné raison.

À la lumière des recherches de mon collègue, Christian Blais, qu'il vous présentera aujourd'hui, je suis maintenant convaincu que la Nouvelle-France a sa place dans l'édifice actuellement devenu l'hôtel du Parlement : Taché, qui en est le concepteur, avait eu une intuition de génie. Dans le texte qui suit, je vais tenter de cerner sa démarche et d'expliquer pourquoi des institutions de type britannique ont pour théâtre un édifice de style français dont la décoration fait une si grande place à des personnalités natives de la France. Je m'inspire des travaux d'Ernest Gagnon, de Luc Noppen et de Gaston Deschênes sur ces questions.

Le projet de Taché

Ce qui fait la beauté et l'harmonie de l'hôtel du Parlement c'est l'équilibre de sa décoration. Ayant visité quelques parlements, je suis toujours étonné de la cohérence de son ornementation. En choisissant, la devise «Je me souviens» Taché a voulu rendre hommage aux nations, pays ou collectivités qui sont à l'origine du peuplement du Québec. Il a illustré cette devise dans l'ornementation de l'édifice. Il signale d'abord l'apport des communautés autochtones avec les sculptures de Louis-Philippe Hébert, puis l'apport français, anglais, écossais et irlandais dans le peuplement du Québec avec le programme de commémoration de la façade et des boiseries. Mais dans sa démarche, il a donné une place de choix à nos origines françaises.

Une réponse à lord Durham...

Il faut peut-être remonter au fameux rapport Durham écrit à la suite des troubles de 1837-1838 pour comprendre le choix de Taché. Après son enquête sur la situation dans la colonie du Bas-Canada, le célèbre lord anglais rédigea le rapport qui fut déposé devant le Parlement britannique et publié, à Londres en 1839, sous le titre de *Report on the affairs of British North America, from the Earl of Durham [...]*. Dans ce rapport controversé, il propose une nouvelle avenue à cette nationalité canadienne-française «dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple» et qui est «sans histoire et sans littérature»². Il recommande l'assimilation des francophones bas-canadiens à la grande race de l'Amérique du Nord, soit la race anglaise, «ni trop rapidement, ni trop rudement pour ne pas froisser les sentiments et ne pas sacrifier le bien-être de la génération actuelle»³. L'historien Fernand Ouellet, qui ne peut être accusé de sympathies nationalistes, pense que cette assimilation à une culture qu'il jugeait supérieure, préconisée par Durham, est une solution irréaliste et contraire aux principes libéraux de l'époque⁴. Elle est en effet contraire aux grands principes britanniques de démocratie.

André Beaulieu, ancien fonctionnaire de l'Assemblée nationale, l'un des premiers défenseurs du patrimoine parlementaire, écrit que l'intention profonde de Taché est de répondre «au constat cinglant de lord Durham». Il considère que Taché ajoute son témoignage en créant un monument qui s'impose à l'esprit comme au cœur, qui dit et redit: «Je me souviens»⁵.

Inspirée par l'historien François-Xavier Garneau

François-Xavier Garneau a produit une œuvre magistrale avec son *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*. Dans ce livre, cet historien

autodidacte démontre la richesse de l'histoire des francophones d'Amérique et, notamment, lors de la période coloniale française.

Quels sont les motifs de Garneau à la base de la rédaction de son ouvrage? Selon Yvan Lamonde, Garneau est solidaire des peuples opprimés, et c'est là l'une des motivations derrière la rédaction de son *Histoire du Canada*. En 1849, Garneau écrit à lord Elgin, alors gouverneur général du Canada-Uni: «J'ai entrepris ce travail dans le but de rétablir la vérité si souvent défigurée, et de repousser les attaques et les insultes dont mes compatriotes ont été et sont encore journellement l'objet de la part d'hommes qui voudraient les opprimer et les exploiter tout à la fois»⁶.

On évoque souvent des événements de jeunesse pour expliquer le comportement de Garneau. Au moment où il fait sa cléricature chez le notaire Archibald Campbell, il a de vives discussions avec les jeunes clercs anglais du bureau au sujet du Canada français. À la suite du rapport Durham, ses collègues lui lancent railleurs: «Après tout, qu'êtes-vous donc, vous, Canadiens-Français, vous n'avez même pas d'histoire!»⁷. Un jour les débats sont plus violents: «Eh bien, s'écria Garneau [...] j'écrirai peut-être un jour l'histoire du Canada! mais la véridique, la véritable histoire»⁸.

Jean-Paul Bernard avance l'hypothèse que cette histoire de Garneau a été écrite pour protester contre une conception de l'histoire de la nation canadienne-française, une histoire en train de se faire et qui lui apparaissait comme un recul, celle contenue dans la recommandation de Durham. Ce dernier considère le Canada français comme condamné par l'Histoire, alors que c'est précisément ce que Garneau remet en cause⁹.

Pour Maurice Lemire, en écrivant son *Histoire du Canada*, Garneau vise un double objectif: réhabiliter les Canadiens à leurs propres yeux et ensuite démontrer que la liberté en régime politique vaut mieux que la coercition¹⁰. Ce qui est certain, c'est que Garneau veut lutter contre le mépris des Britanniques à l'égard des Canadiens¹¹. Dans sa démarche en vue de l'érection d'un nouveau parlement, il semble bien que Taché se soit inspiré des historiens de son époque¹² dont François-Xavier Garneau¹³.

L'hôtel du Parlement, témoin de notre histoire

L'hôtel du Parlement, dont les plans ont été dessinés par Taché, est d'esprit français. Taché a proposé un plan de commémoration qui a été poursuivi par la suite.

L'édifice

Lorsqu'il reçoit le mandat de dessiner les plans du bâtiment qui logera le gouvernement et le parlement québécois, Taché, qui est assistant-commissaire

des Terres, Forêts et Pêcheries, s'inspire des architectes français du Second Empire et du Palais du Louvre, monument de la Renaissance française¹⁴. Ce style architectural est né de l'agrandissement du Louvre réalisé par les architectes Louis Visconti et Hector-Martin Lefuel, de l'Opéra de Paris d'après les plans de Charles Garnier, et de l'enseignement de l'architecture à l'École des beaux-arts de Paris¹⁵. L'ornementation tant intérieure qu'extérieure s'inspire des débuts du classicisme français¹⁶. Selon l'architecte Luc Noppen, Taché serait plus classique que les architectes éclectiques de la deuxième moitié du XIX^e siècle français¹⁷.

Taché propose que le Palais législatif dans son entier soit un monument consacré à l'histoire, avec des œuvres sculptées ou peintes qu'il a voulu cohérent¹⁸. Dans son programme iconographique, Taché choisit trois composantes : la statuaire, la peinture d'histoire et la sculpture d'armoiries¹⁹. Plutôt que des œuvres isolées sans lien entre elles, les sculptures de la façade, les tableaux d'histoire et les ornements sculptés illustrent des personnages ou des événements historiques. La lecture de cette construction, panthéon de l'histoire québécoise construit de 1877 à 1886, et qui est devenu un élément central de la capitale, est limpide : il est de style français et il légitime les origines françaises de la nation canadienne-française²⁰.

Dans sa démarche, Taché est secondé par l'artiste Napoléon Bourassa²¹. Ami de Siméon Le Sage, commissaire adjoint au département des Travaux publics et responsable de la construction de l'hôtel du gouvernement²², Bourassa est un élève de Théophile Hamel, tout comme Taché. Le Sage admire l'œuvre de Bourassa et le recommande au cabinet John Jones Ross²³. En 1883, à la suite d'une demande de Le Sage, Bourassa écrit une lettre sur la décoration du nouveau Palais législatif. Il fait un long état de la situation sur l'aspect technique du programme et sur son iconographie²⁴. Il est disposé à prendre la responsabilité de la décoration extérieure et intérieure. Il pourrait ainsi réaliser une vieille ambition soit d'établir ici un art basé sur le culte religieux et le culte national. Il veut bien essayer sur « le théâtre national »²⁵. Mais il n'obtiendra pas le contrat²⁶. Taché retiendra cependant presque toutes les propositions de Bourassa.

La façade

Taché a peu écrit sur ses intentions. Cependant, dans une lettre du 9 avril 1883 adressée à Siméon Le Sage²⁷, il explique que le campanile et les avant-corps devraient être dédiés aux trois grandes personnalités qui sont, selon lui, à l'origine de notre histoire : Cartier, Champlain et Maisonneuve. Ensuite, en raison de l'influence du clergé sur nos destinées, il fait entrer les personnages les plus marquants de nos annales religieuses : Laval, Brébeuf, Marquette et Olier. Puis des militaires qu'il appelle « les grands capitaines », Frontenac, Wolfe, Montcalm et Lévis. Se joint à eux, Lord

Elgin dont la mémoire sera toujours vivante. Présument que les générations futures voudront reconnaître des hommes et des femmes qui ont le plus contribué au bonheur et à la grandeur du pays, il prévoit huit piédestaux, lesquels seraient utilisés par une autre génération. Les maquettes de chacune des statues ont reçu l'approbation d'un comité nommé par le gouvernement, composé de Siméon Le Sage, d'Eugène Hamel, artiste-peintre, et de Taché²⁸.

Une rapide analyse des personnalités qui ornent la façade montre que 14 des 22 statues représentent des Français, soit 64 %. Si on ajoute les trois Canadiens de la période du Régime français, soit La Vérendrye, D'Iberville et Joliette, nous atteignons 77 % du total. Les autres sont Baldwin et Salaberry, des Canadiens de la période du Régime anglais, les Anglais Wolfe et Elgin, et l'Irlandais Carleton. Il y a seulement deux femmes : Marguerite Bourgeoys et Marie Guyart, dite de l'Incarnation. Même prédominance française pour les noms en saillie sur la façade, sur huit personnages, six sont nés en France, seuls Perrault et Hertel sont nés ici.

Ces œuvres ont été réalisées entre 1890 et 1969 en trois grandes périodes : dans les années 1890-1895 (sept statues), 1916-1928 (neuf statues) et 1965-1969 (six statues). Lors de la première période, on est en régime conservateur avec l'intermède de Mercier. Cet engouement pour l'histoire et pour le Régime français ne se manifeste pas seulement dans l'embellissement du parlement, mais aussi dans d'autres domaines. C'est ainsi qu'entre 1883 et 1891, sous les auspices de la « Législature de Québec », une masse impressionnante d'archives, 13 000 pages, concernant le Régime français sont publiées et ainsi mises à la disposition des historiens²⁹. Pour les juristes et les hommes politiques de l'époque, il fallait « éclairer les lois par l'histoire et l'histoire par les lois »³⁰.

Durant la période suivante, celle des gouvernements Gouin-Taschereau et d'un défenseur de la culture canadienne-française, Athanase David, secrétaire de la province, la façade s'enrichit de neuf statues. En 1930, pour Louis-Alexandre Taschereau, « La France a laissé chez nous sa marque indélébile » et rien n'a « changé dans nos âmes, dans notre caractère ethnique, dans notre langue et dans notre foi. La France continue de vivre en nous, et nous prolongeons son influence morale sur le continent américain »³¹.

Aucune statue n'a été érigée entre 1928 et 1965. Il faut dire qu'en février 1958, le premier ministre Duplessis fait voter une somme de 50 000 \$ pour « faire sculpter, et installer dans des niches encore inutilisées des murs extérieurs du parlement provincial, des statues de personnages qui ont illustré l'histoire canadienne »³². Pour le premier ministre, la reprise du programme de statuaire est une façon pour le gouvernement de contribuer efficacement aux fêtes du 350^e anniversaire de la Ville. En raison du

décès de deux chefs de l'Union nationale et du changement de gouvernement à la suite de l'élection de 1960, ce projet sera retardé jusqu'en 1965.

Durant la dernière période, celle de la Révolution tranquille, les libéraux de Jean Lesage n'ont doté la façade que d'une seule statue, celle de François-Xavier de Montmorency Laval. Il faudra attendre le gouvernement de Jean-Jacques Bertrand pour que le programme soit enfin achevé. Le plan de Taché aura donc été complété, comme il le souhaitait, par les nouvelles générations qui ont cependant continué de privilégier le Régime français.

La décoration intérieure

La décoration intérieure, qui rappelle la Nouvelle-France, est constituée de blasons sculptés sur les murs et sur les lambris de noyer et de deux toiles placées au plafond de la salle de l'Assemblée nationale et sur le mur de la salle du Conseil législatif.

Outre les armoiries de la France, naturellement celles de l'Ancien régime avec ses fleurs de lys, placées dans le grand hall, la décoration intérieure fait une large place aux notables nés en France ou au Québec. Les lambris d'appui en noyer noir des vestibules du rez-de-chaussée, du premier et du deuxième étage, sont ornés d'arabesques, d'armoiries et d'inscriptions, ciselées et dorées. Ils constituent une histoire écrite en langue héraldique. Pour Noppen, c'est probablement le nationalisme, mais aussi un civisme très poussé qui fait verser Eugène Taché dans l'art héraldique³³. Le rez-de-chaussée est consacré au Régime français. Sur ces lambris sont gravées les armoiries des découvreurs, dont Verrazzano et Cabot, et des personnalités du Régime français. Les boiseries de l'escalier illustrent des figures du Régime anglais et, au premier étage, on retrouve les armoiries des premiers parlementaires du Bas-Canada. Plus haut, des historiens dont Sagard, Charlevoix, Garneau et Bouchette sont honorés. Sur les 80 personnages qui apparaissent, 46 % sont nés en France, 36 %, au Québec et seulement 10 %, en Angleterre. Les Anglais retenus sont Amherst, Georges III, Lansdowne, Lorne, Pitt, Sewell, Stuart et Townshend.

Deux œuvres magistrales réalisées par Charles Huot (1855-1930), qui ornent deux salles de l'hôtel du Parlement, mettent en scène des personnages ayant vécu à l'époque du Régime français. La devise: «Je me souviens», en plus d'être gravée dans la pierre et sculptée dans le bois, est aussi peinte sur une toile, *Je me souviens*, qui fait la synthèse de l'histoire du Québec de Jacques Cartier jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Cette toile achevée en 1920 et qui a demandé à l'artiste six années de travail représente «l'apothéose de nos grands hommes»³⁴. Sur les 40 personnages que nous avons pu identifier, dix sont d'origine française et six sont dédiés à la Nouvelle-France³⁵.

L'autre toile, placée au-dessus du trône de la salle du Conseil législatif, remplace un tableau d'Henri Beau. Elle évoque une séance du Conseil Souverain, et tous les dix personnages principaux sont nés en France. L'organisme choisi est donc une institution de la Nouvelle-France qui siège à Québec à partir de 1663 et non le Conseil législatif mis sur pied en 1775 qui aurait pu faire le pendant à la toile de la salle de l'Assemblée nationale, *Le débat sur les langues*, qui reprend une séance de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada de 1792. L'historien Thomas Chapais est mis à contribution pour aider l'artiste. La toile est installée en 1930³⁶. On est sous le gouvernement Taschereau.

Plus récemment, à l'occasion du 400^e anniversaire de Québec, nous avons fait un petit clin d'œil à Huot. Pour 2008, un artiste-peintre de Lévis, Jean-Claude Légaré, a reçu la commande de réaliser deux œuvres pour illustrer le livre *Québec; quatre siècles d'une capitale*. Le premier est intitulé «L'arrivée de Frontenac à Québec en 1672». Ce tableau a été placé dans l'escalier qui mène au premier étage.

Son environnement

À l'évidence, on est en présence d'un édifice d'inspiration française. Luc Noppen remplace l'hôtel du Parlement et les constructions de la colline parlementaire qui ont suivi dans un cadre plus large. Dans un excellent article qu'il signe avec Lucie K. Morisset et Hassoun Haram dans la revue *Cap-aux-Diamants* de 2008³⁷, il montre que l'environnement de la colline est toujours français. Alors qu'une statue de la reine Victoria devait être installée dans le rond-point devant l'hôtel du Parlement. Cet emplacement est occupé depuis quelques mois par la Fontaine de Tourny, provenant de Bordeaux, un cadeau offert par une famille anglophone de la capitale, la famille Simons, en l'honneur du 400^e anniversaire de Québec. Noppen soutient que les gouvernements Gouin et Taschereau, en plus de doter le Québec d'institutions culturelles calquées sur le modèle français, ont continué de s'inspirer de l'architecture française du Second Empire lors la construction des bâtiments Pamphile-Lemay, Honoré-Mercier, Jean-Antoine-Panet, André-Laurendeau, à laquelle il faudrait ajouter le style Beaux-Arts avec le restaurant Le Parlementaire, le tout réalisé entre 1910 et 1937³⁸.

Conclusion

L'histoire d'un peuple ne s'écrit pas seulement dans sa production littéraire; elle se lit aussi dans ses monuments et dans ses édifices³⁹. Le Palais législatif du Québec est un livre ouvert, «une forte apologie de la mémoire qui se maintient au cœur de l'espace public»⁴⁰. Pour Ernest Gagnon, notre

Palais législatif serait un ornement même dans les plus belles villes de France et d'Italie⁴¹. Pour certains, l'œuvre de Taché reflète l'idéologie d'une époque où l'art, la religion et le patriotisme faisaient bon ménage⁴².

En 1925, Ernest Tétreau, député de Montréal-Dorion, résume très bien notre propos : « nos pères avaient déjà laissé sur notre sol cette ineffaçable empreinte que la civilisation française laisse toujours sur son passage »⁴³. Sans rien enlever aux autres cultures qui ont enrichi le Québec, l'hôtel du Parlement est l'une des empreintes la plus éclatante de la civilisation française.

Notes et références

1. L'auteur remercie Gaston Bernier, Christian Blais et Gilles Gallichan pour leur collaboration.
2. John George Lambton Durham, *Le Rapport Durham, Document, Traduction et introduction de Denis Bertrand et d'Albert Desbiens*, Montréal, Édition de L'Hexagone, 1990, coll. Typo, p. 237. Dans la version anglaise du rapport ce passage se lit comme suit : « *There can hardly be conceived a nationality more destitute of all that can invigorate and elevate a people, than that which is exhibited by the descendants of the French in Lower Canada, owing to their retaining their peculiar language and manners. They are a people with no history, and no literature* », *Lord Durham's Report on the Affaires of British North America*, C.P. Lucas (éd.), Oxford, The Clarendon Press, 1912, vol. II, Text of the report, 1912, p. 29).
3. *Ibid.*, p. 230. Cette citation est tirée du passage suivant de la version anglaise du rapport : « *I entertain no doubts as to the national character which must be given to Lower Canada; it must be that of the British Empire; that of majority of the population of British America; that of the great race which must, in the lapse of no long period of time, be predominant over the whole North American Continent. Without effecting the change so rapidly or so roughly as to shock the feeling and trample on the welfare of the existing generation, it must henceforth be the first and steady purpose of the British Government to establish an English population, with English laws and language, in this Province, and to trust its government to none but a decidedly English Legislature* », *Lord Durham's Report on the Affaires of British North America*, p. 288-289.
4. Voir la biographie de Fernand Ouellet « Lambton, John George, 1^{er} comte de Durham » dans le *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
5. Assemblée nationale, *L'Hôtel du Parlement*, 1981, p. 10.
6. Voir lettre du 19 mai 1849 dans Henri-Raymond Casgrain, *Œuvres complètes*, Montréal, tome II, *Biographies canadiennes*, Montréal, Beauchemin & Valois, Libraires-Imprimeurs, 1885, p. 126 et Yvan Lamonde, « L'ombre du passé : François-Xavier Garneau et l'éveil des nationalités », dans *François-Xavier Garneau Une figure nationale* sous la direction de Gilles Gallichan, Kenneth Landry et Denis Saint-Jacques, Québec, Éditions Nota bene, 1995, Les cahiers du Centre de recherche en littérature québécoise, n° 23, p. 73.

7. Voir l'introduction de son petit-fils, Hector Garneau dans l'édition française de 1913 de *l'Histoire du Canada*, de François-Xavier Garneau, Paris, Librairie Félix Alcan, 1913, p. XXVIII, Henri-Raymond Casgrain, *Œuvres complètes*, tome II, p. 95.
8. Voir Henri-Raymond Casgrain, *Œuvres complètes*, tome II, p. 95.
9. Jean-Paul Bernard, «L'œuvre de l'historien. La réplique de Garneau à Lord Durham: Peuple "Sans histoire" ou sans avenir?», dans *François-Xavier Garneau Une figure nationale*, p. 215.
10. Maurice Lemire, «L'ambiguïté garnélienne», dans *François-Xavier Garneau Une figure nationale*, p. 263.
11. Pierre Savard et Paul Wyczynski, «Garneau, François-Xavier», *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
12. Sur la production historique pour le régime français, voir l'article de Christian Blais, «Regard historiographique: les chantiers d'histoire politique du Québec, 1608-1791», dans *Bulletin d'histoire politique*, vol. 16, n° 3, printemps 2008, p. 211-225.
13. Lucie K. Morisset et Luc Noppen, «Taché, Eugène-Étienne», *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
14. *Ibid.*
15. *L'Hôtel du Parlement, Témoin de notre histoire*, Québec, Les Publications du Québec, 1986. p. 53.
16. *Ibid.*, p. 85.
17. *Ibid.*
18. *Ibid.*, p. 137.
19. *Ibid.*
20. Lucie K. Morisset et Luc Noppen, «Taché, Eugène-Étienne», *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
21. *Ibid.*
22. Marc Vallières, «Le Sage, Siméon», *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
23. *L'Hôtel du Parlement, Témoin de notre histoire*, p. 139
24. Voir Lettre de Napoléon Bourassa à Siméon Le Sage, 19 mars 1883, cité dans Raymond Vézina, *Napoléon Bourassa (1827-1916) Introduction à l'étude de son art*, Montréal, Édition Élysée, 1976, coll. L'Art au Canada/ Art in canada, p. 187-193.
25. *Ibid.*, p. 193.
26. Raymond Vézina, «Bourassa, Napoléon», *Dictionnaire biographique du Canada en ligne*.
27. ANQ-Québec, ministère des Travaux publics, L.R. 768/83, 9 avril 1883 citée dans Gaston Deschênes, *Le Parlement de Québec: histoire, anecdotes et légendes*. Sainte-Foy, Éditions MultiMondes, 2005, p. 313-315.
28. Ernest Gagnon, *Le Palais Législatif de Québec*, Québec, C. Darveaux, 1897, p. 22.
29. Christian Blais, *op. cit.*, p. 215.
30. Gilles Gallichan, *Livre et Politique au Bas-Canada, 1791-1849*, Sillery, Septentrion, 1991, p. 437.
31. Pierre-Georges Roy, *La ville de Québec sous le régime français*, Québec, Rédempti Paradis, 1930, vol. 1, p. 2.

32. Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux, et Jocelyn Saint-Pierre, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Assemblée nationale, Publications du Québec, 2008, p. 463, et *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 17 février 1958.
33. *L'hôtel du Parlement, Témoin de notre histoire*, p. 139.
34. «L'embellissement du Parlement à Québec», *La Presse*, 13 novembre 1920 cité aussi dans Gaston Deschênes, *Le Parlement de Québec : histoire, anecdotes et légendes.*, p. 247-248.
35. Liste tirée des ouvrages suivants : «L'embellissement du Parlement à Québec.», *La Presse*, 13 novembre 1920; Gaston Deschênes, *Le Parlement de Québec : histoire, anecdotes et légendes.*, p. 248, et André Beaulieu, *L'Assemblée nationale du Québec*, Québec, Éditeur officiel du Québec, La documentation québécoise, 1973, p. 38.
36. *L'hôtel du Parlement, Témoin de notre histoire*, p. 165.
37. Luc Noppen, Lucie K. Morisset, et Hassoun Haram, «Québec: le génie du lieu.», *Cap-aux-Diamants*, n° 93, 2008, p. 39-40
38. *Ibid.*
39. Assemblée nationale, *Le Palais Législatif de la province de Québec*, c1969, p. 1.
40. Antoine Robitaille, «Je me souviens», dans *Québec, espace et sentiment*, Paris, Autrement, 2001, p. 162.
41. Ernest Gagnon, *op. cit.*, p. 41.
42. Denis Martin «Les Héros de la patrie», *Cap-aux-Diamants*, vol. 1, n° 4, hiver 1986, p. 9 et 11.
43. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 26 février 1925.